

11 MARS 2024

JOURNAL N°.....

Note d'information à destination des mairies

Metz, le 6 mars 2024

Madame, Monsieur le Maire,

En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance "accidents du travail agricoles" dans les départements alsaciens et mosellans, vous trouverez ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2024 pour votre commune.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception, l'affichage étant annoncé selon l'usage local.

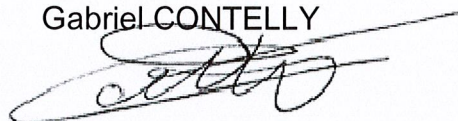
Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **25 mars 2024**, délai de rigueur.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le montant de la cotisation est réparti et recouvré par les Services des Impôts en connexité avec la taxe sur le foncier non-bâti et que, conformément à l'article 1006 du Code des Assurances Sociales, une cotisation supplémentaire de 2 € est prélevée par feuille d'impôt dont le revenu foncier imposable est égal ou supérieur à 8 €.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président

Gabriel CONTELLY



11 MARS 2024

JOURNAL N°.....

Commune 660/STIRING-WENDEL

Mairie de Stiring-Wendel
1 Place de Wendel
57350 STIRING-WENDEL

PEGORARO Valérie

Dossier suivi par

Tél. : 03.87.66.12.73

Mail : valerie.pegoraro@caaa57.fr

Cotisations foncières Extrait du rôle de l'année 2024

660/STIRING-WENDEL

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	33	25	825	54,47	44 937	4,00	179 751
Prés	6	25	150	54,47	8 170	4,00	32 682
Vergers	0	25	0	54,47	0	4,00	0
Vignes	0	200	0	54,47	0	1,00	0
Forêt	0	7	0	54,47	0	3,50	0
Landes	9	10	90	54,47	4 902	1,00	4 902
Carrières	0	3	0	54,47	0	0,50	0
Etangs	0	3	0	54,47	0	0,50	0
Jardins	12	250	3 000	54,47	163 410	1,00	163 410
Terrains à bâtir	3	5	15	54,47	817	0,50	408
Terrains d'agrèment	1	200	200	54,47	10 894	1,00	10 894
Chemins de fer	13	0	0	54,47	0	1,00	0
Totaux	77		4 280		233 130		392 047

Coefficient de répartition : 1,685

Montant de la cotisation :

661 €

Argent de chasse 2023 à verser en 2024 :

0 €

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune :

661 €